

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES NÉGOCIATIONS CANADO-FRANÇAISES AU SUJET DU PLATEAU CONTINENTAL—LES PERMIS D'EXPLORATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours des négociations avec la France sur ses demandes relatives au plateau continental, a-t-on abouti à un accord avec ce pays pour la délivrance de permis d'exploration?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, aucun accord n'a encore été conclu avec la France et les négociations se poursuivent.

M. McGrath: Une question supplémentaire. Le ministre a-t-il connaissance d'initiatives françaises relatives à la délivrance de permis d'exploration pétrolière sur la partie du plateau continental qu'elle revendique?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne serais pas surpris qu'il s'agisse d'une chose que le gouvernement français serait heureux d'obtenir mais, comme je le disais, les négociations se poursuivent.

LES NÉGOCIATIONS CANADO-FRANÇAISES AU SUJET DU PLATEAU CONTINENTAL—LA CONSULTATION DES PROVINCES

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Une question supplémentaire. Comme suite aux efforts incessants visant à résoudre le conflit de compétence aux niveaux provincial, fédéral ou aux deux paliers à la fois, le ministre voudrait-il dire si les provinces sont au courant des pourparlers qui se déroulent avec la France? Sinon, peut-il donner l'assurance qu'elles en seront informées et qu'elles y participeront?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun doute là-dessus. C'est le gouvernement canadien qui assume la responsabilité des négociations avec les pays étrangers. Nous consultons de temps à autre les parties intéressées, et je suis sûr qu'on le fera opportunément, mais la responsabilité demeure nôtre.

* * *

LA SANTÉ

LA TENEUR EN PLOMB DE LA FAÏENCERIE ALLEMANDE ET LA TENEUR EN CADMIUM D'ARTICLES ÉMAILLÉS JAPONAIS

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A la suite d'une récente information selon laquelle la Food and Drug Administration des États-Unis avait ordonné le retrait de certaines qualités de tasses et d'assiettes de faïence fabriquées par la société Ceramano-Keramik d'Allemagne de l'Ouest, du fait que le modèle appelé Surf Blue renfermait 44 fois plus de plomb soluble que ne l'autorisent les normes fédé-

[L'hon. M. Munro.]

rales, et vu que l'examen de certains produits japonais en fer émaillé a révélé une teneur en cadmium de 20 à 100 fois plus forte que celle autorisée par les mêmes normes américaines, je voudrais que le ministre nous dise si ses services ont enquêté pour savoir si ces produits sont vendus au Canada et, dans ce cas, s'ils contreviennent aux normes canadiennes?

• (1450)

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des mesures que prend mon ministère dans ce cas particulier, si ce n'est que le ministère se tient constamment au courant de ce qui se passe aux États-Unis. Si ce rapport a été publié, je suis certain que l'on est en train de l'étudier pour voir quels seraient ses incidences en ce qui concerne le Canada. Je pourrais donner de plus amples détails au député peut-être un peu plus tard dans la journée ou demain.

* * *

LES FINANCES

LES PRÉVISIONS DE DÉFICIT BUDGÉTAIRE POUR 1971-1972—LA FRACTION ATTRIBUABLE AU COMPTE DE LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances, question dont je lui ai donné préavis. Dans les prévisions de déficit budgétaire pour l'exercice 1971-1972 publiées il y a quelques jours dans le Compte rendu de la situation économique, quel déficit a-t-on prévu, le cas échéant, au titre de la caisse d'assurance-chômage?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député d'avoir eu l'obligeance de me donner avis de sa question. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-chômage de 1971, la caisse d'assurance-chômage a été remplacée par le compte d'assurance-chômage. Tout déficit de ce compte est couvert par des avances de capital. Le déficit de 325 millions de dollars prévu pour ce compte figure au tableau 61, page 151 du Compte rendu, sous la rubrique «autres opérations non budgétaires».

* * *

LES COMMUNICATIONS

LE TÉLÉPHONE ET LA TÉLÉVISION POUR LE NORD DE TERRE-NEUVE—LES RETARDS IMPUTÉS À RADIO-CANADA

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Communications. Étant donné que le gouvernement a déclaré à maintes reprises qu'il allait s'intéresser de plus près au Nord canadien dans les années 70, surtout dans le domaine des communications, le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre quand les citoyens du Nord de Terre-Neuve obtiendront enfin les moyens de communications normaux et fondamentaux comme le téléphone et les émissions télévisées?